

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AE634

présenté par
M. Mbaye

ARTICLE 9

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 4 :

« III. – La commission arrête son programme de travail et exerce ses missions de manière indépendante. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision vise à réécrire l'alinéa 4 de l'article relatif à la commission d'évaluation créée par le texte afin de garantir sa pleine et entière indépendance, tant dans la définition de son programme que dans l'exécution de ses missions.